



# Le Canard

Le journal d'informations de Saint Jean-les-deux-Jumeaux (77660)

2025

Novembre  
N°113



[www.st-jean-les-deux-jumeaux.fr](http://www.st-jean-les-deux-jumeaux.fr)



*Notre village  
est un tableau !*



Mairie de Saint Jean les Deux Jumeaux

*J   
Mon village*

**Ingrid SABLIN BALLIVET**  
 Agent général d'assurance AXA France  
 Mandataire exclusif en opérations de banque d'AXA Banque  
 Spécialiste en Art

10 RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS - 77100 MEAUX  
 Tél. : 01 60 01 23 23 - Portable : 06 82 35 06 27  
 E-mail : agence.ballivet@axa.fr  
 N° Oris 16 005 739 - www.oris.fr

Coordonnées de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout, 75009 Paris



**réinventons** / notre métier



**Entreprise Brossel sas**



Plomberie Chauffage Couverture



16 rue de Longperrier  
 77100 MEAUX

01 64 34 02 63  
 accueil@brossel.fr

**POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE**

**Pompes Funèbres Petit**

4 rue du Petit Huet - 77640 Jouarre  
 01 60 22 07 07  
 29 bis avenue Franklin Roosevelt  
 77260 La-Ferté-sous-Jouarre  
 01 60 32 02 63

[www.petit-funeraire.fr](http://www.petit-funeraire.fr)

**OUVERT à Jouarre**  
**Chambre funéraire JEHAN DE BRIE**



- Espace d'accueil avec accès privilégiés aux salons de présentation
- Salle omni-culte pour les cérémonies

**01 60 22 07 07 - 7j/7 - 24h/24**

**PERMANENCE**  
 24h/24 - 7j/7

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**  
**et Sécurité Incendie**



ALARME  
 CHAUFFAGE  
 MISE AUX NORMES  
 VIDÉO SURVEILLANCE

**DOMOTIQUE**  
**AUTOMATISME**  
**ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
**CABLAGE D'ARMOIRES**

**au SERVICE des PARTICULIERS**  
**et des ENTREPRISES**

5 rue Cécile Dumez 77640 JOUARRE  
 tél : **01.60.32.99.24** mail : [info@stelec77.fr](mailto:info@stelec77.fr)

**SISTEL'IMMO**

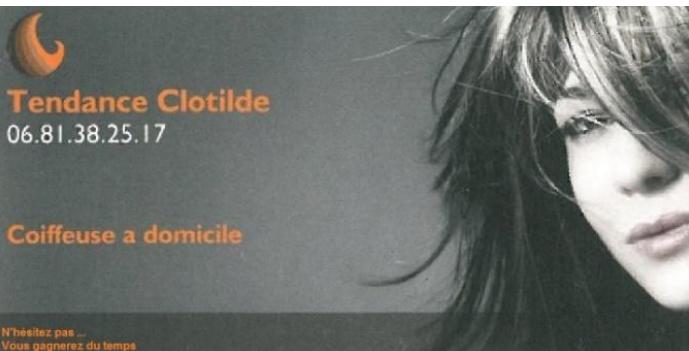
ACHAT - VENTE - LOCATION - GESTION

**Stéphanie LE BLANC**

31 boulevard de Magenta 75010 PARIS - +33 (0)1 40 38 22 22  
 25 rue Descombes 75017 PARIS - +33 (0)1 40 38 12 12  
 +33 (0)6 76 56 71 40 - [stephanie@sistel-immo.fr](mailto:stephanie@sistel-immo.fr)  
[www.sistel-immo.fr](http://www.sistel-immo.fr)

Sistel'Immo

**ESTIMATION GRATUITE**



**BATIMENT**  
**LUCAS**  
 USSY SUR MARNE  
 01.60.22.13.08

**neuf et rénovation**  
**depuis 1965**

## Le mot du Maire



Chères Saint Jeannaises, chers Saint Jeannais,

La période estivale a été propice à l'organisation des travaux de notre commune. La réfection de la rue de la Côte Fleurie, la réouverture provisoire de la route de Montretout suite aux résultats de l'étude géotechnique ainsi que la restauration de notre terrain de tennis avancent dans les délais prévus. Ce long parcours n'a pas été sans obstacles, mais votre patience et votre compréhension seront bientôt récompensées.

Après plus de deux ans de recherche de subventions, la remise en état du terrain de tennis a pu être engagée et touche enfin à sa fin. Dès le retour des beaux jours, les adhérents du club de tennis Changis Saint-Jean pourront profiter du plaisir d'échanger quelques balles sous le soleil.

L'été a également été l'occasion pour nos employés municipaux de préparer la rentrée scolaire en réalisant différents travaux d'entretien pour accueillir au mieux 38 élèves de maternelle et 86 élèves de primaire à l'école du Moulin Rompu. Transmettre les savoirs fondamentaux et favoriser l'épanouissement des élèves dans nos établissements scolaires sont des missions passionnantes et exigeantes pour nos enseignants.

La rentrée a également marqué le retour de nos associations et la reprise de divers événements municipaux, contribuant ainsi à la vitalité de notre communauté.

L'automne est tout aussi animé, avec notamment pour un mois d'octobre riche en activités pour nos seniors, la «Semaine Bleue» qui a proposé un programme varié, incluant une rencontre avec un pédicure-podologue et des ateliers autour d'œuvres d'art animés par une médiatrice de l'association Artz.

Le 11 novembre, nous avons rendu hommage à nos soldats morts pour la France lors de la cérémonie commémorative du 107ème anniversaire de l'Armistice. Cet événement, qui nous tient particulièrement à cœur, nous a permis d'honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour notre pays, tout comme la Flamme du souvenir que nous avons accueillie le 30 octobre.

Le 29 novembre, ne manquez pas le concert de la Sainte-Cécile à l'église, proposé par la Lyre Briarde. Enfin, la magie des fêtes sera à l'honneur avec un spectacle dédié aux enfants le dimanche 7 décembre. Petits et grands pourront ainsi se retrouver dans une ambiance joyeuse et festive sans oublier un petit tour sur le marché campagnard.

*Joyeux fêtes de fin d'année !*

*BS.*

**ATTENTION CHANGEMENT DE  
L'ADRESSE MAIL  
DE LA MAIRIE**  
**mairie@saintjeanlesdeuxjumeaux.fr**



# Recensement de la population 2026



**Vos réponses aujourd'hui  
construisent la vie locale de demain.**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.  
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité  
à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.**

 [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

## Les Intervillages



Merci aux enfants de Saint Jean d'être venus en nombre. Nous ne sommes arrivés que deuxième mais nous sommes très fiers de la gestion du groupe. Les coachs ont pris le parti de faire jouer TOUS les enfants présents même les plus faibles en prenant le risque d'être moins bien classés.

Certains ont été frustrés, mais soyez fiers de nous avoir tous montré de quoi vous étiez capables 😊

En même temps se déroulait le forum des associations qui, étant sur le même site, a vu beaucoup de monde passer ainsi que des inscriptions dans les différents clubs.

Brigitte HACHE

## Le feu d'artifice



Le feu d'artifice « matérialise » le lien entre nos deux communes de Saint Jean et Changis.

Tant attendu par nos administrés, il avait été pour des raisons de météo reporté au 19 septembre.

Il a été à la hauteur de leur attente, d'une durée plus importante, avec des fusées toutes plus belles les unes que les autres. L'émerveillement était au rendez-vous. Quand Pascal disait qu'« en tout homme sommeille un enfant », cet enfant s'est réveillé en nous, le temps de ce feu d'artifice. Même terminé nous en demandions toujours plus... mais il faudra attendre l'an prochain !

## Les 42èmes journées européennes du patrimoine

Une journée du patrimoine réussie avec une conférence sur le chemin du vieux pavé et autres routes de notre village, avec quelques points sur les personnages historiques ayant fréquenté les villages de Saint Jean et de Montceaux, suivie d'une balade sur ce chemin. Au château, accueillis par les propriétaires, un goûter « Royal » préparé par Pascaline, présidente de l'association Sport Santé Nature, attendait les participants.



## Cérémonie du 11 novembre



Les jeunes générations rejoignent l'association des Anciens Combattants. Voici un texte rédigé par un jeune Saint Jeannais.

*Cet écrit a pour seul but de refléter ce pourquoi, je m'engage dans ce qu'on appelle, le «devoir de mémoire», que je soutiens auprès de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux.*

*Malgré mon absence pour des raisons scolaires, me voyant navré d'être loin de mon pays pour ce jour si important, je souhaitais prouver qu'on peut toujours agir peu importe la situation.*

*Le devoir de mémoire est une mission honorable, pour défendre, diffuser et honorer l'histoire de la France et de tous ceux morts pour elle, morts pour que nous puissions vivre libres et égaux.*

*L'été 1914 a débuté la guerre, un enfer sur terre qui n'en finissait plus. Des villages réduits en cendres, des foyers détruits, des femmes et enfants abattus et des hommes s'étant sacrifiés en se battant jusqu'à ce que mort s'en suive, voilà l'enfer de la guerre qui a fait rage en France et au-delà des frontières, jusqu'à cette date du 11 novembre de l'an 1918.*

*C'est aujourd'hui qu'on se doit de les remercier, mais aussi au quotidien que l'on se doit de faire preuve de reconnaissance pour les victimes et héros de cette guerre, non sans parler des crimes odieux qu'ont commis certains dirigeants dans leur égoïsme moral et leurs querelles politiques malfaisantes, qui sont seuls responsables des atrocités de cette sombre période de l'histoire.*

*Malheureusement, le temps passe et avec ça les souvenirs de ce passé plus récent qu'on ne le pense, que les nouvelles générations oublient, voire décrédibilisent, les efforts de ces braves sans qui la France ne serait plus.*

*C'est une triste réalité, et c'est justement ce que je souhaite voir perdurer, les souvenirs de nos prédecesseurs et avec ça, l'amour de la Nation française, du peuple français, passé, présent et futur. Nous devons nous engager à sensibiliser les jeunes esprits, car une population qui oublie est susceptible de commettre les mêmes erreurs.*

*Sur ces mots, je rappelle l'importance de ces 107 années depuis l'armistice de 1918. Gloire aux morts pour la France, un grand merci à eux sans qui je ne serais pas de ce beau monde aujourd'hui et qu'ils reposent en paix. Nous nous devons de ne jamais oublier.*

*Vive la République, et Vive la France.*

Logan RICHARD

## Jeux de société



Beaucoup de participants lors de l'après-midi jeux de société des jeux casse-tête : Tour de Hanoï, antivirus... aux jeux traditionnels africains Kalaha, ou de notre continent Echecs avec la présence de « la Tour Noire » club Meldois, jeux de cartes Skyjo, le triomino ou le domino mexicain chacun a pu découvrir ou simplement jouer.



Dominique nous a amené quelques jeux de stratégie et Eléanore ses jeux personnels : Piratatak et autres.

La buvette était ouverte avec Mikael aux crêpes !

Merci à tous

Brigitte HACHE



## Quelle énergie à Saint-Jean-deux-Jumeaux pour son tout premier Téléthon !

Animations non-stop, rires, gourmandises, musique... la commune a vibré tout l'après-midi le dimanche 23 novembre dans une ambiance ultra conviviale.

Entre l'**initiation à la gravure sur verre**, la **boutique d'objets et de bijoux**, les **ateliers bien-être** et l'**incontournable vin chaud** qui a réchauffé les participants, habitants, bénévoles et partenaires (Tous en Scène - Saâcy-sur-Marne, Cristallerie Schweitzer, Domaine AEDE St-Jean, commune de Saint Jean

les deux Jumeaux) ont joué le jeu à fond, faisant grimper la collecte à **535,38 €** ! Une première édition pleine de pep's et de solidarité ! Très belle soirée.



## Concert de la Sainte Cécile

Un moment musical magnifique pour ce concert de la Sainte Cécile proposé par l'orchestre de La LYRE BRIARDE à l'église de Saint Jean ce samedi 29 novembre. Une assemblée nombreuse a pu apprécier différentes musiques de films sous la Direction de Ricardo Afonso, telles que celles de Forest Gump, Pilatus, The whitch and the saint, Around the world... Merci pour toutes les autorisations accordées pour profiter de cet endroit chargé d'histoire, merci à tous les artistes, à Ricardo Afonso, sans oublier le président de cette belle association avec qui il est toujours très agréable de travailler, Laurent Loiseau.



## Rentrée scolaire 2025 : droits, aides et ressources

### Aides financières

- **ARS** : aide versée (en aout 2025) sous conditions de ressources pour les enfants de 6 à 18 ans.
- **Bourses scolaires** : pour collégiens et lycéens.
- **Cantine scolaire** : tarification selon quotient familial.
- **Pass'Sport** : réduction de 70 € pour une activité sportive.
- **Crédit d'impôt** : 50 % des frais de garde des moins de 6 ans (après aides CAF).

### Modes d'accueil

- **Écoles locales** : école publique et école privée avec restauration (sur inscription)
- **Petite enfance** : assistantes maternelles agréées (liste disponible en mairie), crèches ou MAM.
- **⚠ Pour l'emploi d'un professionnel, il faut demander le CMG auprès de la CAF (délais plus longs pour les bénéficiaires du RSA, à anticiper).**
- **Accueil périscolaire** : organisé par la mairie.
- **Centres de loisirs** : disponibles à Sammeron (tarifs habitants ou externes selon la commune).

### Lieux ressources

- **PMI de Coulommiers** : santé, parentalité, ouverture de droits.

- **RPE de La Ferté-sous-Jouarre** : conseils modes de garde, atelier parents enfants.
- **Balle au Bond** : permanence pour vous accompagner dans la mise en place d'un mode d'accueil pour vos enfants de moins de 3 ans.
- **Mairie & CCAS** : accompagnement, inscriptions périscolaires et orientation selon vos besoins.

 De nombreuses solutions existent pour faciliter la vie quotidienne et soutenir les familles. N'hésitez pas à contacter la **mairie**, le **CCAS** ou les structures partenaires pour toute question. **Des cafés parents et ateliers autour de la parentalité** sont pensés pour vous, à proximité de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. Par exemple, le **Relais Petite Enfance (RPE) de La Ferté-sous-Jouarre** organise régulièrement des permanences d'information pour les parents, en partenariat avec la CAF et la PMI. Des initiatives comme le **Café ParTagé** (groupe de parole pour parents d'enfants en situation de handicap) ou les **Cafés Rencontre** offrent des espaces conviviaux et d'entraide. Pour connaître les thèmes (sommeil, motricité, émotions, séparation...) ou les lieux des prochains ateliers, rapprochez-vous du **RPE local**.

Samia MIMOUNI





# La parole aux écoles



Après une très belle kermesse, marquée par des cérémonies de passage émouvantes, puis un été ressourçant, c'est une nouvelle année qui débute pour les élèves de l'école Notre Dame des Lys.

L'équipe pédagogique s'est enrichie de nouveaux enseignants et de beaux projets vont ponctuer l'année. Nous bénéficierons comme l'an dernier de l'aide d'une enseignante spécialisée pour accompagner au mieux chacun des enfants qui nous sont confiés. Des stages de réussite et des temps d'aide aux devoirs dédiés aux enfants à besoins particuliers seront mis en place.

Notre système de périscolaire s'est étendu : aux ateliers de sophrologie, d'anglais et de théâtre s'est ajouté un atelier multisports pour le plus grand plaisir des élèves. Deux classes partiront en voyage scolaire cette année : les CP/CE1 iront à Guédelon pour une classe « nature » et les CM2 auront la chance d'aller au Puy du Fou. La traditionnelle fête du sport mais aussi une journée irlandaise et une semaine de la lecture rythmeront cette année qui se terminera par notre kermesse avec le soutien de l'APEL.

Belle année scolaire à chacun !

Anne-Hélène POUPEAU GROU  
Chef d'établissement



## Le centre de loisirs

Lors de leurs vacances, Yvonne et Laetitia ont rencontré Fantasia, une jeune fille qui rêve de découvrir cinq mondes extraordinaires. Nous avons décidé de l'accompagner dans cette aventure et d'inviter les enfants de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux à voyager à leurs côtés. Chaque période sera l'occasion d'explorer un monde différent, à travers des activités ludiques, créatives et éducatives.

Période 1 : Les enquêtes policières (7 mercredis) Les enfants deviendront de véritables enquêteurs, en s'inspirant de personnages emblématiques comme Tonton, Scooby-Doo, Sherlock Holmes, les Totally Spies, Inspecteur Gadget ou encore Zootopie. Observation, déduction et coopération seront au cœur des activités.

Période 2 : Les métiers et les arts (7 mercredis) Chaque mercredi, les enfants découvriront différents métiers grâce à des intervenants et à des activités pratiques. Une ouverture sur le monde professionnel et artistique qui éveillera leur curiosité et leur créativité.

Période 3 : Les petits gourmets (6 mercredis) Cette période sera consacrée à la découverte des saveurs. Sucré, salé, ou les deux : les enfants apprendront de nouvelles recettes et élargiront leurs goûts culinaires, en valorisant le plaisir de cuisiner et de partager.

Période 4 : Nature, écologie, cabane et jardin (6 mercredis) Les enfants seront sensibilisés à la nature et à l'écologie à travers des ateliers en plein air, la construction de cabanes et la découverte du jardinage. L'accent sera mis sur la protection de l'environnement et le respect du vivant.

Période 5 : Les voyages et les îles (10 mercredis) Dernière étape du voyage avec Fantasia : l'exploration des quatre éléments à travers le thème des voyages et des îles : l'eau → les îles ; le feu → les volcans ; la terre → la jungle et l'air → le vent

Un périple riche en découvertes et en imagination. Durant ces temps ainsi que durant les temps d'animation, afin de rendre possible l'épanouissement de chacun, nous favoriserons et valoriserons les temps d'échange, de pratiques et de savoir-faire entre : enfants d'un même groupe ; enfants et animateurs ; entre animateurs de groupes différents et entre maternels et primaires.



L'équipe de Charlotte 3C Loisirs





*Le club de sport qui vous ressemble !*

**COURS MIXTES**

GYM DOUCE	Mercredi	17H30
RENFORCEMENT MUSCULAIRE ( Abdo - Fessiers - Cuisses )	Mercredi	18H30
PILATES Gym Posturale	Mercredi & Jeudi	19H30
STRETCHING ( Assouplissements - Étirements )	Mercredi	20H30
MARCHE SPORTIVE	Occasionnellement	

Contact :  
[sport.sante.nature.77660@gmail.com](mailto:sport.sante.nature.77660@gmail.com)  
[www.ssn77.fr](http://www.ssn77.fr)  
 Tel: 06 42 14 97 23  
 ( de 14H à 18H )



Cours d'essai offert à partir du 17 septembre 2025  
 Cours Ado / Adultes saison 2025 - 2026  
 à partir de 140€ + frais fixes 40€

Cours Salle des Sports  
 Rue du père Mary - St Jean-les-deux-Jumeaux



La vie reprend au sein de  
**SPORT SANTÉ NATURE**  
 pour le meilleur de votre forme !

Cours adaptés selon votre potentiel.  
 Nous vous proposons  
 le programme ci-contre.

Venez vivre de belles aventures tout au long de cette  
 nouvelle saison et au cœur de nos cours tout en  
 musique.

Une ou deux sorties mensuelles de marche nordique  
 seront mises en place ainsi que des cours ou conventions  
 pendant les vacances scolaires.

Notre programme hebdomadaire  
 est à demander à l'adresse  
[sport.sante.nature.77660@gmail.com](mailto:sport.sante.nature.77660@gmail.com)  
 voir notre site <https://www.sss77.fr>

Au plaisir de vous satisfaire !

Le club sport santé nature

## Les actions de la Sonde et le Goujon de la Marne



### **Nettoyage Bord de Marne : Juin, Juillet, et Août.**



**Concours de Pêche :** 2 en Juin, 1 en Août, 1 en Septembre « le 27 septembre en doublette »



### **La carte de pêche : AAPPMA La Sonde et le Goujon de la Marne.**

Internet : [www.federationpeche77.fr](http://www.federationpeche77.fr) ou le Café de la Marne à Ussy sur Marne

Notre site internet : <https://lesmeandresdelamarne.fr/>

Pour tout renseignements contactez : Mr Daniel BOURNICHÉ : 07 86 27 45 47 ou Mr JP DROUINOT 07 78 63 00 57

**Initiation à la pêche au coup avec le centre de loisir de SAMMERON :** 10 enfants de 8 à 10 ans en juillet.



## Les Dames de Chœur : enfin libres

Après 2 ans de prison, elles ont été libérées le 6 juillet 2025 après leur dernier spectacle « Gangsta Mamas ».

Le mardi 2 septembre 2025, elles ont commencé leur nouvelle vie par l'apprentissage d'une nouvelle chanson mais elles ne savent pas encore dans quel univers elles vont être plongées.

Roger Davaud, leur metteur en scène et auteur de leurs comédies musicales, est en train d'écrire le prochain volet de leurs aventures...

Fred Moinaux, leur fidèle musicien, sera encore de la partie. Patricia Andréani, leur cheffe de chœur depuis 30 ans, tout en continuant à harmoniser les chansons, sera moins présente mais viendra régulièrement.

Laure Thomassin, choriste et cheffe de chœur, prend le relais.



### Un drôle de loto !



Le dimanche 9 novembre 2025, la salle des fêtes était comble. Il y avait même des personnes en liste d'attente... Les places laissées par quelques désistements pour maladie ont vite été attribuées le jour même. Les Dames de Chœur organisaient ce loto un peu particulier pour, d'une part fêter leurs 30 ans d'existence et d'autre part pour financer leur nouveau projet de comédie musicale.

Les parties de loto ont alternées avec des moments de chansons qui n'ont pas laissé les joueurs indifférents. Pendant les pauses, les Dames de Chœur proposaient des cakes individuels faits « maison ».

Cette formule un peu particulière a beaucoup plu si l'on en croit les retours très positifs de nombreux joueurs.

Ce fut un bel après-midi et nous remercions ici la municipalité pour le prêt de la salle, l'association SVL de Sammeron pour le prêt du matériel de loto et Christian Dupont de Sammeron qui a été un animateur hors pair.

Contactez les Dames de Chœur sur leur page Facebook :  
<https://www.facebook.com/lesdamesdechoeur/>

ou par mail :

Patricia Andréani, Cheffe de Chœur, [andreani.pat@gmail.com](mailto:andreani.pat@gmail.com)  
Laure Thomassin, Cheffe de Chœur, [thomassin.laure@free.fr](mailto:thomassin.laure@free.fr)  
Catherine Guillaume, Présidente, [guillaumecatherine@free.fr](mailto:guillaumecatherine@free.fr)





## Sudoku

FORCE 1

		7	8					
1				3		7	8	
3		9	6		2	5	1	
				2	8			
1		6		5	9	2	3	
7		8				4	5	
	9	3				6	2	
7		2		4				
4		2		8	6	1	9	

FORCE 3

						7		
					1		6	
7			5		4	9		
4							1	
			9				2	
5				1			8	4
3	7							
1			5					
5	6			3	2	4	1	7

**Bon courage !**

Quand après-demain sera hier , il nous faudra autant de jours pour atteindre dimanche qu'il nous en a fallu quand avant hier était demain, pour que nous soyons aujourd'hui.

**A** Lundi  
**B** Mardi  
**C** Mercredi

**D** Jeudi  
**E** Vendredi

**Les sept différences :**

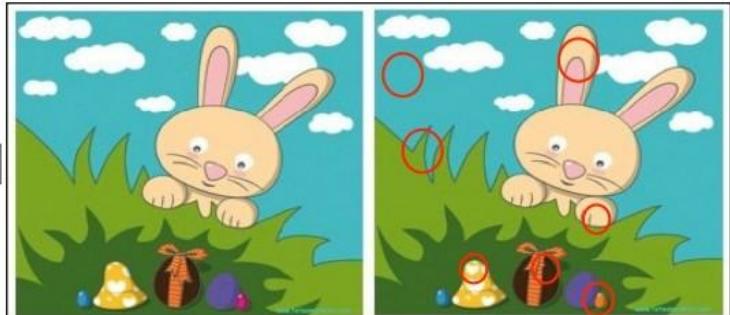


**Corrections du Canard de juillet :**

Stéphane fait du vélo à un niveau amateur, et il ne fait pas de natation puisqu'il a horreur de l'eau. Comme il ne sait pas servir au tennis, il ne pratique pas non plus ce sport à un niveau compétition. On en déduit que Stéphane fait du ski alpin au niveau compétition.

**Les 7 différences :**

<b>A</b>	D <sup>2</sup>	J	A <sup>4</sup>	K	A <sup>4</sup>	R	T	A <sup>4</sup>
<b>B</b>	O <sup>6</sup>	I <sup>1</sup>	L	E <sup>3</sup>	A <sup>4</sup>	<b>U</b>		
<b>C</b>	B	O <sup>6</sup>	U <sup>5</sup>	D <sup>2</sup>	D <sup>2</sup>	H	A <sup>4</sup>	
<b>D</b>	A <sup>4</sup>	D <sup>2</sup>	R	I <sup>1</sup>	A <sup>4</sup>	T	I <sup>1</sup>	Q
<b>E</b>	J	U <sup>5</sup>	L	I	E <sup>3</sup>	N	D <sup>2</sup>	O <sup>6</sup>
<b>F</b>	B	I <sup>1</sup>	N	O <sup>6</sup>	C	H	E <sup>3</sup>	
<b>G</b>	D <sup>2</sup>	U <sup>5</sup>	N	K	E <sup>3</sup>	R	Q	U <sup>5</sup>



# Extrait\* des procès-verbaux du Conseil Municipal

\*les procès-verbaux sont affichés en mairie et publiés sur le site de la commune en intégralité

## Séance du 5 avril 2025

### Etaient présents :

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, Madame Isabelle CARDON et Monsieur Jean-Paul FAIPOUX Adjoints au Maire, Mesdames Denise RYCKAERT, Juliette MENDES RIBEIRO, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Messieurs Christophe RIBEIRO, Jean-Marc FABRY-CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Franck PLU, Yves PAINOT et Eric SCHNEUWLY.

### Etaient absents excusés :

Madame France-Lise LOCKEL et Madame Stéphanie VERWEEN a donné pouvoir à Madame Nathalie DAGUET. Madame Brigitte HACHE a été nommée secrétaire de séance.

### Attribution du marché de travaux « Aménagement de voirie partie haute de la rue de la Côte Fleurie » dans le cadre d'une procédure adaptée

Une consultation a été lancée pour des travaux d'aménagement de voirie partie haute de la rue de la Côte Fleurie sur le territoire de Saint Jean les Deux Jumeaux. Le présent marché fait l'objet d'un lot unique, les variantes sont autorisées. Le montant prévisionnel de l'opération, estimé par le maître d'œuvre (Cabinet Rodolphe CHOLLET) au stade du dossier de consultation des entreprises est de 505634,34€ HT soit 606761,21€ TTC. A l'issue de la procédure de marché public, 5 entreprises ont présenté une offre de base dans les délais dont une avec une offre supplémentaire pour une variante RVM, WIAME VRD, PIAN, JEAN LEFEBVRE et COLAS (offre de base + variante). L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre, le cabinet Rodolphe CHOLLET, à la suite de laquelle une négociation a eu lieu avec les 5 entreprises. Après débat, le Conseil Municipal a décidé de retenir la solution technique des enrobés drainants concernant les entrées de lots pour laquelle une négociation avec les 5 entreprises a été engagée. Vu le code de la commande publique ; vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet d'aménagement de voirie partie haute de la rue de la Côte Fleurie sur le territoire de Saint Jean les Deux Jumeaux publié le 24/01/2025 et fixant la date limite de réception des offres au 28/02/2025 à 12h sur le profil acheteur : <https://www.synapse-entreprises.com> et pour lequel 6 offres ont été reçues ; vu l'ouverture des plis effectuée par le maître d'œuvre Rodolphe CHOLLET en présence des membres de la commission travaux / voirie le 28/02/2025 à 14h ; vu la présentation en réunion du 17/03/2025 des

candidatures et des offres reçues ; vu les réponses reçues des 5 entreprises à la suite de la négociation ; après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation, considérant que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée supérieure à 90000€ HT, avec publication par voie internet sur le profil acheteur de la collectivité et sur le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) ; considérant que 5 offres ont été enregistrées ; considérant que les critères de jugement des offres pondérées sont respectivement 50% pour le prix, 40% pour la valeur technique et 10% pour la pertinence du planning et du délai global. Il est proposé d'attribuer le marché N° 2025-001 à la société WIAME VRD qui a proposé l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse. Le montant de l'opération s'élève à 376946,14€ HT soit 452335,37€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU et 3 ABSTENTIONS : Juliette MENDES RIBEIRO, Christophe RIBEIRO et Eric SCHNEUWLY ; attribue le marché N° 2025-001 à la société WIAME VRD, ZAC du Hainault – 77260 Sept-Sorts, pour un montant 376946,14€ HT soit 452335,37€ TTC, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché public y compris les avenants inférieurs à 15% du montant du marché et précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.

## Séance du 7 avril 2025

### Etaient présents :

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, Madame Isabelle CARDON et Monsieur Jean-Paul FAIPOUX Adjoints au Maire, Mesdames Denise RYCKAERT, Juliette MENDES RIBEIRO, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Messieurs Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Eric SCHNEUWLY.

### Etaient absents excusés :

Madame Stéphanie VERWEEN a donné pouvoir à Madame Nathalie DAGUET, Monsieur Franck PLU a donné pouvoir à Madame Isabelle CARDON et Monsieur Jean-Marc FABRY-CASADIO a donné pouvoir à Madame Brigitte HACHE.

### Etaient absents non excusés :

Monsieur Christophe RIBEIRO ; Madame France-Lise LOCKEL.

Madame Brigitte HACHE a été nommée secrétaire de séance.

### Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/01/2025.

Madame le Maire expose que le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/01/2025 a été envoyé à chaque conseiller et qu'aucun retour n'a été fait en mairie. Madame le Maire demande s'il y a des remarques depuis. Le Procès-verbal de la séance du 21/01/2025 est approuvé dans sa rédaction première.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre de la délibération N° 2024.03.19.01 portant sur les délégations du Conseil Municipal consenties au Maire, deux décisions du Maire ont été prises : décision N° 2025.001 portant sur une demande d'attribution de subvention au titre de la DETR (Dotation des Equipements de Territoires Ruraux) 2025 et la décision N° 2025.002 portant sur une demande d'attribution de subvention au titre du FER (Fond d'Equipement Rural) 2025.

### Compte de Gestion 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire ; après s'être fait présenter le budget unique de l'année 2024, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements, ordonnances, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31/12/2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives. Madame Juliette MENDES RIBEIRO et Monsieur Eric SCHNEUWLY annoncent ne pas vouloir prendre part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare, avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON,

Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU. Que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Compte Administratif 2024

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, se retire le temps du vote du compte administratif 2024 et ne participe pas au vote. Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Isabelle CARDON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de la Commune, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré : lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ; constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des budgets annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux déficits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs. Madame Juliette MENDES RIBEIRO et Monsieur Eric SCHNEUWLY annoncent ne pas vouloir prendre part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2024, avec 10 voix « POUR » : Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Denise RYCKAERT, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT, Jean-Paul FAIPOUX et Franck PLU.

#### Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire ; après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître : pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 162994,66€ ; pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 494172,95€ ; solde d'exécution de la section d'investissement (Déficit – 001) : 199137,58€ ; solde d'exécution de la section de fonctionnement (Excédent – 002) : 213500,53€. Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 36142,92€. Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 36142,92€, excédent de résultat de

fonctionnement reporté (R002) : 671530,56€. Madame Juliette MENDES RIBEIRO et Monsieur Eric SCHNEUWLY annoncent ne pas vouloir prendre part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le résultat d'affectation ci-dessus, avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU.

#### Vote du Budget Primitif 2025

Madame Juliette MENDES RIBEIRO et Monsieur Eric SCHNEUWLY annoncent ne pas vouloir prendre part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU ; adopte le budget primitif communal, pour l'exercice 2025, comme suit : équilibré en recettes comme en dépenses à 1886080,56€ en section de fonctionnement et 1258897,48€ en section d'investissement ; autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Vote des taux des impôts directs locaux 2025 - Etat 1259. Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il apparaît qu'en conservant le montant des taxes, le budget sera en équilibre. Il est donc proposé de ne pas augmenter les taux d'impositions des ménages sur l'année 2025. En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,58% ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,62% et taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 14,24%. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU et 2 ABSTENTIONS : Juliette MENDES RIBEIRO et Eric SCHNEUWLY. Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,58% ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,62% et taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 14,24%. Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

#### Convention de forfait communal école Notre Dame des Lys

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Anne HINCELIN, présidente de l'OGEC de l'Ecole Notre Dame des Lys, agissant en qualité de personne morale civilement responsable de la gestion de l'établissement, ayant la jouissance des biens immeubles et meubles, Madame Anne-Hélène POUPEAU GROU, Directrice de l'Ecole Notre Dame des Lys, nous ont rappelé le projet de convention de forfait communal avec l'Ecole Notre Dame des Lys, ayant pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'Ecole Notre Dame des Lys de Saint Jean les Deux Jumeaux, par la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux. Toute Commune est en effet dans l'obligation de participer au financement d'une école privée lorsque celle-ci est sous contrat et sur son territoire, quelles que soient les possibilités d'accueil que ladite commune peut offrir à ses enfants, jusqu'en 2019 ces financements ne concernaient que les enfants en cours élémentaire. Depuis janvier 2020, le financement des élèves de classe maternelle est devenu obligatoire. Les effectifs de l'année 2024.2025 s'élèvent au total à 25 enfants Saint Jeannais (15 élèves de primaire + 10 élèves de maternelle). Après calcul du coût de fonctionnement d'un élève de maternelle et de primaire, Madame le Maire propose les montants suivants 314,46€ par élève de primaire et 1064,01€ par élève de maternelle pour l'année 2024.2025, représentant une subvention de 15357€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 12 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT, Eric SCHNEUWLY et Franck PLU ; autorise Madame le Maire à signer la convention de participation financière au forfait communal de l'école privée sous contrat d'association Notre Dame des Lys ; approuve les montants calculés de 314,46€ par élève de primaire et 1064,01€ par élève

de maternelle pour l'année 2024.2025 ; décide d'attribuer une subvention à l'école Notre Dame des Lys d'un montant de 15357€ au titre de l'année scolaire 2024-2025 et précise que les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

#### Subvention 2025 - Amicale des Anciens Combattants

En date du 27/02/2025, l'association des Anciens Combattants a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention de 500€ pour l'année 2025. Mesdames Laurence MIFFRE-PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN et Messieurs Jean-Marc FABRY-CASADIO et Yves PAINOT étant intéressés à l'affaire ne participent pas au vote. Les conditions de quorum n'étant pas réunies, la présente délibération est remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### Subvention 2025 - APPMA La Sonde

En date du 28/01/2025, l'association des APPMA La Sonde a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention de 600€ pour l'année 2025. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention 2025 à l'association APPMA La Sonde s'élevant à 600€ et précise que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748 du Budget Primitif 2025.

#### Subvention 2025 - Atout Chœur

En date du 17/03/2025, l'association Atout Chœur a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention de 1000€ pour l'année 2025. Madame Denise RYCKAERT étant intéressée à l'affaire ne participe pas au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention 2025 à l'association Atout Chœur s'élevant à 1000€ et précise que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748 du Budget Primitif 2025.

#### Subvention 2025 - Club du 3<sup>ème</sup> Age

En date du 08/03/2025, l'association du Club du 3<sup>ème</sup> Age a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention de 500€ pour l'année 2025. Monsieur Yves PAINOT étant intéressé à l'affaire ne participe pas au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention 2025 à l'association du Club du 3<sup>ème</sup> Age s'élevant à 500€ et précise que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748 du Budget Primitif 2025.

#### Subvention 2025 - Saint Jean Tennis de Table

En date du 13/02/2025, l'association Saint Jean Tennis de Table a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention pour

l'année 2025, en demandant une subvention à la hausse, sans préciser de montant. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention 2025 à l'association Saint Jean Tennis de Table s'élevant à 900€ et précise que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748 du Budget Primitif 2025.

#### Subvention 2025 - Tennis Club Saint Jean Changis Pays Fertois

En date du 07/02/2025, l'association du Tennis Club Saint Jean Changis Pays Fertois a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention pour l'année 2025. Madame Juliette MENDES RIBEIRO et Monsieur Franck PLU étant intéressés à l'affaire ne participent pas au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention 2025 à l'association Tennis Club Saint Jean Changis Pays Fertois s'élevant à 1200€ et précise que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748 du Budget Primitif 2025.

#### Subvention 2025 - La Kabane

En date du 04/02/2025, l'association La Kabane a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention d'un montant de 1000€ pour l'année 2025. Mesdames Laurence MIFFRE PERETTI, Denise RYCKAERT et Juliette MENDES RIBEIRO étant intéressées à l'affaire ne participent pas au vote. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 9 voix « POUR » : Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Jean-Paul FAIPOUX, Eric SCHNEUWLY, Jean-Marc FABRY CASADIO, Yves PAINOT et Franck PLU et 1 ABSTENTION : Lucantonio TALLARIDA, accepte de verser la subvention 2025 à l'association La Kabane s'élevant à 800€ et précise que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748 du Budget Primitif 2025.

#### Remboursement des parents d'élèves usagers du parcours d'approche pour les frais de transports SCOL'R 2025-2026

Depuis septembre 2023, le transport SCOL'R concernant le parcours d'approche jusqu'ici organisé par le Département de Seine et Marne est devenu une compétence de la Région Ile de France. Les parents d'élèves usagers de ce circuit spécial doivent réaliser eux-mêmes l'inscription de leurs enfants sur le site internet Ile de France Mobilités. Il est rappelé que le coût de la carte SCOL'R pour la rentrée 2025-2026 s'élève à 24,80€ par enfant inscrit en école primaire. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais d'inscription de transport « SCOL'R » 2025-2026 aux parents d'élèves usagers du parcours d'approche s'élevant à 24,80€ par enfant et

précise que les crédits nécessaires ont été prévus à l'article 65741 du Budget Primitif 2025.

#### Participation de fonctionnement au réseau RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficultés)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Municipalité de Crécy la Chapelle a accepté d'aménager un espace bureau depuis 2015 pour la psychologue intervenant pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté. La psychologue scolaire intervient sur les communes de Bouleurs, Changis, Crécy la Chapelle, Dammartin sur Tigeaux, Tigeaux, Giremoutiers, la Haute Maison, Maisoncelles en Brie, Saint Jean, Sancy les Meaux, Coulommiers, Vaucourtois, Villiers sur Morin et Voulangis. Les frais de fonctionnement de ce bureau sont donc mutualisés entre les 14 communes concernées. Le montant de ces frais est proratisé par rapport au nombre d'élèves de chaque commune et représente la somme de 88,18€ pour la période de septembre 2023 à décembre 2024 pour la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte de verser la somme de 88,18€ par mandat administratif à la commune de Crécy la Chapelle au titre de la participation de fonctionnement au réseau RASED pour la période de septembre 2023 à décembre 2024.

#### **Séance du 27 mai 2025**

##### Etaient présents :

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, Madame Isabelle CARDON et Monsieur Jean-Paul FAIPOUX Adjoints au Maire, Mesdames Juliette MENDES RIBEIRO, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Messieurs Franck PLU, Lucantonio TALLARIDA, Jean-Marc FABRY-CASADIO, Yves PAINOT et Eric SCHNEUWLY.

##### Etaient absents excusés :

Madame Stéphanie VERWEEN a donné pouvoir à Madame Nathalie DAGUET et Monsieur Christophe RIBEIRO a donné pouvoir à Madame Juliette MENDES RIBEIRO.

##### Etaient absents non excusés :

Madame Denise RYCKAERT et Madame France-Lise LOCKEL. Madame Brigitte HACHE a été nommée secrétaire de séance.

#### Approbation des Procès-Verbaux du Conseil Municipal du 05/04/2025 et du 07/04/2025.

Madame le Maire expose que les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux du 05 et 07/04/2025 ont été envoyés à chaque conseiller et qu'aucun retour n'a été fait en mairie. Madame le Maire demande s'il y a des remarques depuis. Les Procès-verbaux de la séance du 05/04/2025 et du

07/04/2025 sont approuvés dans leurs rédactions premières.

#### Subvention 2025 - Amicale des Anciens Combattants

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les conditions de quorum n'avaient pas été réunies lors de la présentation du présent point à l'ordre du jour du conseil municipal en date du 7 avril dernier, il est donc proposé de délibérer à nouveau sur ce point sans condition de quorum. En date du 27/02/2025, l'association des Anciens Combattants a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention de 500€ pour l'année 2025. Mesdames Laurence MIFFRE-PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, et Messieurs Franck PLU et Yves PAINOT étant intéressés à l'affaire ne participent pas au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention 2024 à l'Amicale des Anciens Combattants s'élevant à 500€ et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748.

#### Subvention 2025 - USCSJUSS

En date du 26/04/2025, l'association USCSJUSS a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention pour l'année 2025. Madame Juliette MENDES RIBEIRO précise ne pas vouloir prendre part au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention 2025 à l'association USCSJUSS s'élevant à 1400€ et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748.

#### Subvention 2025 - ASAHI DOJO

En date du 13/04/2025, l'association ASAHI DOJO a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention pour l'année 2025. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT, Eric SCHNEUWLY et Franck PLU et 2 ABSTENTIONS : Juliette MENDES RIBEIRO et Christophe RIBEIRO ; accepte de verser la subvention 2025 à l'association ASAHI DOJO s'élevant à 800€ et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748.

#### Subvention 2025 - La Brie des Jardins

En date du 10/04/2025, l'association La Brie des Jardins a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention de 1000€ pour l'année 2025. Madame Nathalie DAGUET précise ne pas vouloir prendre part au vote. Madame Laurence MIFFRE-PERETTI étant intéressée à l'affaire ne

participe pas au vote. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 8 voix « POUR » : Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Juliette MENDES RIBEIRO, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Christophe RIBEIRO, Yves PAINOT et Eric SCHNEUWLY et 2 ABSTENTIONS : Lucantonio TALLARIDA et Franck PLU ; accepte de verser la subvention 2025 à l'association La Brie des Jardins s'élevant à 1000€ et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748.

#### Subvention 2025 - Zumcadanse

En date du 11/04/2025, l'association Zumcadanse a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention d'un montant de 150€ pour l'année 2025. Monsieur Jean-Marc FABRY CASADIO étant intéressé à l'affaire ne participe pas au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention 2025 à l'association Zumcadanse s'élevant à 150€ et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748.

#### Subvention 2025 - Crazy Art

En date du 29/03/2025, l'association Crazy Art a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention pour l'année 2025. Monsieur Jean-Paul FAIPOUX étant intéressé à l'affaire ne participe pas au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention 2025 à l'association Crazy Art s'élevant à 800€ et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748.

#### Subvention 2025 - Saint Jean Animations

En date du 26/03/2025, l'association Saint Jean Animations a fait parvenir à la mairie sa demande de subvention de 2000€ pour l'année 2025. Mesdames Brigitte HACHE et Stéphanie VERWEEN et Monsieur Yves PAINOT étant intéressés à l'affaire ne participent pas au vote. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 7 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Nathalie DAGUET, Lucantonio TALLARIDA et Franck PLU et 3 voix « CONTRE » : Juliette MENDES RIBEIRO, Christophe RIBEIRO et Eric SCHNEUWLY accepte de verser la subvention 2025 à l'association Saint Jean Animations s'élevant à 2000€ et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748.

#### Prise en charge auprès du Département de Seine et Marne des frais de transport SCOL'R 2025-2026 sur le temps méridien

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération N° 2022.06.25.17 en date du 25/06/2022, la commune a délégué au Conseil départemental de Seine et Marne la compétence transport « périscolaire » pour la pause méridienne. Chaque année, la Mairie prend directement à sa charge les inscriptions SCOL'R et règle le coût de celles-ci auprès du Département de Seine et Marne. Madame le Maire rappelle que le coût de la carte SCOL'R pour la rentrée 2025/2026 s'élève à 24,80€ par enfant inscrit en école primaire et précise que les crédits nécessaires à l'article 624 : Transport collectif ont été prévus au Budget Primitif 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide d'accepter de procéder aux inscriptions des enfants au circuit de transport « SCOL'R » 2025-2026 en centralisant les dossiers d'inscription papier et dit que la commune réglera le coût des cartes « SCOL'R » auprès du Département de Seine et Marne après réception du titre exécutoire formant avis des sommes à payer.

#### Modification du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux : RIFSEEP

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis le 01/03/2025, l'article 189 de la Loi des Finances 2025 a modifié la rémunération du fonctionnaire placé en congé de maladie ordinaire (CMO). Auparavant, la rémunération d'un fonctionnaire placé en CMO était maintenue à plein traitement sur les 3 premiers mois. Depuis le 01/03/2025, le traitement du fonctionnaire placé en CMO pendant les 3 premiers mois subira une retenue de 10 %. Le régime indemnitaire (RIFSEEP) ne peut être plus favorable qu'aux dispositions applicables par l'Etat. Ainsi il convient de modifier la délibération N° 2025.21.01.03 afin d'y apporter la précision suivante : « le régime indemnitaire suit le sort du traitement ». Cette modification ne nécessite pas l'avis en commission paritaire du Centre de Gestion. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 12 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Nathalie DAGUET, Stéphanie VERWEEN, Yves PAINOT, Christophe RIBEIRO, Franck PLU, Juliette MENDES RIBEIRO et Eric SCHNEUWLY et 1 voix « CONTRE » : Lucantonio TALLARIDA modifie l'article 23 de la délibération pour y apporter la précision suivante : « le régime indemnitaire suit le sort du traitement ».

#### Modification de la régie des fêtes

Vu l'exposé de Madame le Maire, vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales

relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ; vu le décret n° 2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ; vu le décret n° 2022-1605 du 22/12/2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23/03/2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ; vu la délibération du conseil municipal en date du 16/04/1996 créant la régie de recettes des « Fêtes » ; vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21/02/2025 ; décide que la présente délibération modifie la régie de recettes des « Fêtes » créée par délibération du 16/04/1996. Il est institué une régie de recettes auprès du service de la mairie de Saint Jean les Deux Jumeaux. Cette régie est installée à Saint Jean les Deux Jumeaux – 46 rue Raymond Poincaré. La régie encaissera désormais les produits suivants : location salle des fêtes ; compte d'imputation : 70688 ; vente d'emplacements liée aux diverses manifestations communales ; compte d'imputation : 70328 ; buvette lors des manifestations communales ; compte d'imputation : 7078 ; don « au chapeau » ; compte d'imputation : 70688 ; encart publicitaire ; compte d'imputation : 75888. Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèque ou numéraires. Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1000€. Le régisseur est tenu de verser au

Trésor Public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois. Le régisseur verse auprès du Trésor Public la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois. Le régisseur - percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le mandataire suppléant percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le Maire de Saint Jean les Deux Jumeaux et le comptable public assignataire de Coulommiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte la modification de la régie des fêtes comme indiqué ci-dessus.

#### Convention de partenariat pour la gestion, l'accompagnement et le suivi de l'accueil de loisirs avec l'Association Charlotte 3C Loisirs

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la convention de partenariat entre la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux et l'Association Charlotte 3 C Loisirs doit être renouvelée pour l'année scolaire 2025/2026. Pour rappel, il s'agit de pérenniser l'ouverture du centre de loisirs sans hébergement et d'en déléguer l'organisation et la gestion à l'Association « Charlotte 3C Loisirs » en mettant à disposition le local de la salle des fêtes. La Mairie gère les inscriptions et la facturation auprès des familles. L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 7h00 à 18h30 sur la base de 8 enfants d'âge maternel et 12 enfants d'âge élémentaire. L'encadrement se

composera de 2 animateurs au total : un directeur BAFD et un animateur BAFA. Le tarif facturé par « Charlotte 3 C Loisirs » est de 1959,10€ / mois sur 10 mois, soit un budget annuel de 19591€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix autorise Madame le Maire à signer la convention suscitée et précise que les crédits ont été prévus au budget 2025.

#### Convention pour le contrôle et la vérification des appareils de défense incendie avec la SAUR

Vu l'article L2212-2 alinéa 5 et 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ; vu le règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de Seine et Marne ; vu l'Arrêté préfectoral N° 2017/039 du 24/02/2017 ; vu l'Arrêté municipal N° 2017.147 du 14/12/2017 ; considérant que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Seine et Marne n'effectue plus de prestation de contrôle des Points d'Eau Incendie de la commune ; considérant la nécessité de recourir à un prestataire privé pour effectuer cette mission ; considérant la proposition de renouvellement de convention avec la SAUR pour l'entretien et le renouvellement des Points d'Eau Incendie pour un montant de 90€ HT par poteau et suivant le bordereau de prix annexé au projet de convention pour les travaux hors forfait ; après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil municipal approuve la conclusion d'une convention pour l'entretien et le renouvellement des Points d'Eau Incendie avec la SAUR et autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la SAUR ainsi que tout document s'y rapportant.



Suivez l'actualité de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux en temps réel avec l'application Illiwap en flashant le QR code ci-dessous



## Un peu de civisme ...



Avis à la population. Les crottes de chiens reviennent. Soyez citoyen ! Ramassez les déjections de votre compagnon à 4 pattes.

### Dépôts sauvages

Respect de la nature en général ... des chemins, des champs et des bords de Marne en particulier. L'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux et autres objets en dehors des emplacements désignés à cet effet est passible d'une contravention pouvant s'élever à 1500€ (R.632-1 et R.635-8 du Code Pénal).

### Contre le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteurs ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- de 8h à 12h et de 14h à 20h les jours ouvrés,
- de 9h à 12h et de 14h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

## Horaires de la Messe



Chaque dimanche à 10h30 en l'Eglise de Saint Jean les Deux Jumeaux sauf le premier dimanche du mois où elle est célébrée dans l'une des autres paroisses du secteur.

<https://poledelizylaferte.catho77.fr/>

## Publication

**Directrice de la publication :**  
Laurence MIFFRE-PERETTI

**Commission communication :**  
Brigitte HACHE  
France-Lise LOCKEL  
Stéphanie VERWEEN

**Mise en page :**  
Steffy MARTIN- -LEBOURG

**Composition de la couverture :**  
Jean-Paul FAIPOUX

## Ramassage des poubelles

Afin de ne pas gêner les administrés ni encombrer les trottoirs, merci de rentrer vos poubelles dans la journée qui suit le ramassage. Si tout le monde y met du sien nous arriverons à satisfaire chacun.



Ordures ménagères bac gris : mercredi matin  
Recyclables : un lundi sur deux (semaines paires)  
Végétaux : jeudi (du 1<sup>er</sup> avril à novembre)

## Informations mairie

La mairie est ouverte :  
lundi, mardi et jeudi de 14h30 à 16h30  
samedi de 9h00 à 11h00.

La mairie est joignable par téléphone au  
01.64.35.90.12.

[mairie@saintjeanlesdeuxjumeaux.fr](mailto:mairie@saintjeanlesdeuxjumeaux.fr)

Nous suivre :  
<https://www.st-jean-les-deux-jumeaux.fr/>  
<https://www.facebook.com/>

Instagram : mairiesaintjeanlesdeuxjumeaux  
Illiwap

## Etat-Civil

Paul DUCOURTIOUX né le 17 septembre 2025  
Isis SAVARY née le 4 octobre 2025

## Numéros d'urgences (astreintes)

SAUR (eaux usées) : 01.77.78.80.08  
ORANGE : [www.dommages-reseaux.orange.fr](http://www.dommages-reseaux.orange.fr)  
ENEDIS : 09.72.67.50.77  
GRDF : 0800.47.33.33  
XPfibre : <https://www.xpfibre.com/ddr>

**Ce canard a été imprimé sur du papier recyclé pour des raisons écologiques.**





**Centre Equestre**  
**LA FERTE S/S JOUARRE**

132 RUE DU 8 MAI 1945  
77260 REUIL-EN-BRIE

CHANGEMENT  
D'ÉQUIPE

Infos & Réservations  
06 80 28 10 03  
01 60 22 16 21  
g.jean.seb@orange.fr

[f](#) [i](#)

**Poney club à partir de 18 mois**  
**Centre de formation BPJEPS et AAE**  
**Ecurie de propriétaires**  
**Promenade de poney**

The logo consists of two overlapping circles. The left circle is light green and contains the text 'votre' in white. The right circle is light blue and contains the text 'publicité' in white, with a stylized 'ici' in yellow at the bottom right. The circles overlap in the center.



à venir



Dimanche 7 décembre : Marché campagnard  
Samedi 13 décembre : Cérémonie des diplômés  
Mairie de Saint Jean  
Samedi 14 décembre : Loto des P'tits Moulins enfants

Lundi 5 janvier 19h30 salle des fêtes : cérémonie des voeux

Samedi 24 janvier : « Nuit de la lecture » Salle des sports  
Dimanche 25 janvier 14h : Restos du Coeur salle des fêtes  
Atout Chœur  
Samedi 31 janvier 20h : Repas à thème « Cent pour sans Valentin » St Jean Animations  
salle des fêtes  
Dimanche 8 février : Loto des P'tits Moulins

